

RAPPORT D'ACTIVITE du CREAMI 2000-2001

ORIENTATIONS pour 2001/2002

Assemblée Générale du 18 Juin 2001

présenté par François FAUCHEUX, Directeur du CREAMI de Bourgogne

Le rapport d'activité du CREAMI est composé de deux parties :

- La première partie, rédigée par François FAUCHEUX, Directeur du CREAMI, présente les positions et analyses du CREAMI, ainsi que les activités de l'année dans le contexte de l'évolution en cours tant de l'intervention sociale que des lois.
- Dans la deuxième partie, chaque personne, notamment les conseillers techniques, présente les études, interventions, animations ou travaux qu'elle a eu à mettre en œuvre.

Les parties en italique indiquent les perspectives pour l'année 2001-2002.

Sommaire

Première partie : La place du CREAMI en 2000/2001 dans un contexte en évolution

- I - L'évolution des deux principaux cadres d'analyse et d'action du CREAMI
- II - Les fonctions du CREAMI dans ce contexte en évolution

Deuxième partie : Les activités du CREAMI en 2000/2001 par secteur

- I - La lutte contre les exclusions
- II - Le secteur des jeunes handicapés
- III - Le secteur des adultes handicapés
- IV - Le secteur des jeunes relevant de l'ASE ou de la PJJ
- V - Actions générales du CREAMI
- VI - Organigramme du CREAMI
- VII - Budget 2000

Première partie :

La place du CREAMI en 2000 - 2001 dans un contexte en évolution

par François FAUCHEUX, Directeur du CREAMI

L'action du CREAMI est largement dépendante du contexte dans lequel il intervient, puisque l'une des fonctions du CREAMI est précisément de faire le lien entre les évolutions, et de tenter d'en dégager le sens, avec les différents acteurs ou institutions qui oeuvrent dans le champ social et médico-social.

I - L'évolution des deux principaux cadres d'analyse et d'action du CREAMI : la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi de lutte contre les exclusions

L'année 2000-2001 a été marquée notamment par la discussion et le vote en première lecture de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, le 1^{er} Février 2001 : d'un côté, la satisfaction s'est exprimée, notamment dans le fait que la loi reprenait en compte les évolutions de fond sur la place des usagers et leur rôle dans la définition des projets les concernant ; mais d'un autre côté, beaucoup regrettent que la loi présente avant tout la simple reconduction des modalités de gestion du secteur social et médico-social.

La transformation de l'action sociale a été réalisée ces vingt dernières années du fait de l'explosion des problèmes nouveaux à résoudre, dont une grande partie était amplifiée par le chômage, notamment celui des jeunes sortis sans formation du système scolaire ; ceci a entraîné une multiplication des dispositifs sociaux dans tous les ministères ; la loi de lutte contre les exclusions du 29/07/1998 a conforté et organisé cette nouvelle manière d'aborder le social. Mais l'articulation entre la nouvelle loi « rénovant l'action sociale » et la loi de lutte contre les exclusions ne se fait pas vraiment.

Une autre caractéristique de l'année 2000-2001 a été la poursuite de la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (lois du 13/06/1998 et du 19/01/2000). Si le CREAMI n'est pas vraiment intervenu directement à ce niveau, il ne pouvait pas ignorer la préoccupation des responsables et des professionnels pour la mise en œuvre de cette réduction du temps de travail, et ses conséquences sur le fonctionnement des établissements et services et sur la qualité de la prise en charge.

1 - La loi rénovant l'action sociale et médico-sociale :

Des transformations engagées, dont il faut suivre l'application. Mais d'abord que la loi soit adoptée !

La réforme de la loi de 1975 était attendue depuis longtemps. On finissait même par désespérer de la voir débattre un jour. Le CREAI de Bourgogne en avait fait le thème de ses journées d'étude de Nevers les 20 et 21 Mars 1997 « *Les nouvelles lois de l'action sociale : les conséquences pour les pratiques professionnelles* ». Il faut espérer maintenant que la loi soit rapidement adoptée définitivement, avec les améliorations qui ont pu être proposées.

➤ Une place centrale pour les usagers

Ce qui constitue le noyau fort de cette loi, c'est le fait que le centre de l'action sociale soit désormais l'utilisateur. La lecture de la loi peut paraître à certains d'une grande banalité ; mais en premier lieu, il faut se donner un regard d'historien pour voir combien cette loi est l'aboutissement d'un processus d'inversion : on parlait du primat de l'institution, à laquelle les « bénéficiaires » de l'action sociale devaient s'adapter, avec des projets institutionnels qui connaissaient parfaitement ce qui allait convenir aux personnes accueillies...

Désormais, il serait inconcevable de ne pas partir de l'utilisateur, de son projet, de ne pas proposer un « accompagnement individualisé », « respectant son consentement éclairé ». La mise en acte de cette évolution est largement réalisée ; mais il est nécessaire de veiller toujours à l'approfondissement de cette orientation, car de nombreux freins institutionnels, des situations extrêmes, des contradictions de toute sorte s'y opposent continuellement. Le travail d'évaluation, sur lequel le CREAI insiste, doit permettre cette vigilance constante.

En second lieu, les députés, lors des discussions parlementaires, avaient très présents à l'esprit l'émotion et le retentissement qu'avaient provoqués quelques scandales anciens ou récents dans le secteur social et médico-social. Dès lors, rappeler que « le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité » est assuré à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux, constitue pour les institutions et les professionnels une obligation de mettre en œuvre une réflexion et des dispositifs pour qu'aucun dérapage ne puisse se reproduire.

Sur ces différents aspects concernant la place centrale des usagers, le CREAI poursuivra en 2001-2002 la réflexion de fond avec les professionnels au travers des commissions et journées d'étude ; la mise en œuvre dès maintenant des évaluations permet de vérifier que tous se donnent les moyens réels d'ancrer des transformations de fond, et de donner des garanties aux personnes accueillies ou accompagnées.

➤ Une reconnaissance de nouvelles modalités d'intervention

La loi rénovant l'action sociale officialise ce qui était déjà mis en œuvre depuis longtemps dans beaucoup d'endroits. Mais cette reconnaissance permet de donner une base légale aux pratiques reconnues comme allant désormais de soi. On peut citer notamment :

- Les services d'accompagnement d'adultes
- Les foyers à double tarification (avec un financement du Conseil Général pour l'hébergement, et de la Sécurité Sociale pour les soins)
- Les accueils à temps partiel.

Il faut mentionner aussi le fait que les 60 ans ne constituent pas une limite pour continuer à être dans un foyer ou être suivi par un service d'accompagnement.

Le CREAI poursuivra le travail pour que cette reconnaissance de la diversification des structures et services soit réellement utilisée pour l'individualisation des prises en charge, correspondant aux besoins spécifiques de chaque personne. Le CREAI continuera à rappeler ces positions et principes dans les différents lieux où il peut en avoir l'occasion : réflexions lors de l'élaboration des schémas départementaux, commissions diverses, CROSS... C'est par ailleurs un des axes forts de l'évaluation que propose l'ANCREAI (Association Nationale des CREAI).

➤ Une évaluation externe obligatoire

L'ensemble des professionnels avait pris en compte la nécessité d'une évaluation. La Direction Générale de l'Action Sociale, de son côté, affirmait elle aussi cette obligation, mais indiquait que le modèle de l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé) pour le sanitaire ne devait pas être transposé dans le secteur médico-social. Le débat parlementaire a clarifié et accéléré certains points de la question : non seulement l'évaluation deviendra obligatoire et devra être présentée pour les renouvellements d'autorisation de fonctionner, mais également, cette évaluation devra être externe. Les débats devraient continuer d'ici l'adoption définitive de la loi, entre les députés, l'administration et les professionnels, pour préciser le rôle du « Conseil National de l'évaluation sociale et médico-sociale », la manière dont seront sélectionnées les structures habilitées à réaliser les évaluations externes, le financement des évaluations...

Le CREAI, qui est déjà très impliqué avec l'ANCREAI dans l'élaboration d'un **Guide pour des INTERVENTIONS de QUALITE**, et qui propose une formation à l'évaluation interne, devra poursuivre la réflexion au sein de l'ANCREAI pour un positionnement explicite et clair sur cette question. Un amendement avait été proposé qui recueillait l'assentiment d'associations nationales ; il n'a pas été retenu, car il relevait des textes d'application. Un approfondissement et des orientations précises sont donc nécessaires.

➤ Des modalités de gestion et de concertation du secteur peu ou pas transformées

Le projet de loi rénovant l'action sociale et médico-sociale n'est vraiment pas innovant à ce niveau : c'est l'aspect décevant de la loi. Il est probable que la réflexion n'avait pas été suffisamment menée par les associations elles-mêmes au préalable ; c'est une question qu'il faudra reprendre collectivement.

On ne comprend pas, même, ni pourquoi, ni comment, des retours en arrière ont pu être esquissés, puis repoussés, au travers de compromis complexes, proposés par des amendements : ainsi, le projet prévoyait que la non réponse dans les six mois à une demande d'autorisation de fonctionner d'un établissement équivaldrait à un refus.

Le CREAI, qui par sa fonction même est attentif à toutes les modalités de concertation, veillera à ce que les nouvelles structures nationales comme le **CONSEIL SUPERIEUR DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**, ou départementales, comme la **COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**, fonctionnent au bénéfice de meilleures réponses sociales au profit des usagers.

2 - La loi de lutte contre les exclusions

➤ La loi rénovant l'action sociale maintient une action pour des catégories de population dans un esprit différent de l'action sociale issue de la loi de lutte contre les exclusions

Depuis les années 1980, le CREAI a pris en compte les nouvelles formes d'action pour répondre aux nouvelles questions sociales, notamment le risque d'exclusion sociale d'une partie de la population, et surtout les jeunes, à cause de la montée du chômage.

La loi de lutte contre les exclusions du 29/07/1998, (et auparavant, sous une autre forme et avec des engagements différents, le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale) a codifié une série d'interventions sociales, impliquant de manière très importante les ministères ou secrétariats d'Etat de la santé, du logement, de l'emploi.

Le CREAI a toujours souhaité que la liaison soit faite entre ces deux grands cadres législatifs, et que les dispositifs nouveaux, qui étaient créés dans les structures de droit commun, soient largement utilisés par les personnes handicapées ou en difficulté sociale. Cela se réalise désormais en partie, d'autant que parallèlement, les services d'accompagnement en milieu ordinaire se sont considérablement développés.

En même temps, la « loi rénovant l'action sociale et médico-sociale », adoptée en première lecture, ne cherche pas à intégrer les modifications de l'intervention sociale engagées depuis 20 ans ; dans ce sens, le titre est trompeur : la loi ne rénove pas l'action sociale et médico-sociale ; elle garantit seulement (mais c'est déjà beaucoup) aux personnes, désignées dans des **catégories très traditionnelles**, des droits qui confirment des pratiques professionnelles, mais n'engagent pas réellement à utiliser les dispositifs de droit commun.

Le CREAI poursuivra la réflexion pour que les établissements et services, définis par la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, utilisent toujours au maximum l'ensemble des dispositifs de droit commun issus de la loi de lutte contre les exclusions, ou des dispositifs de chacun des ministères.

II - Les fonctions du CREAI dans ce contexte en évolution

1 - Le CREAI : observatoire social et médico-social

Le CREAI assure cette fonction de plusieurs manières qui se complètent :

- En premier lieu, le CREAI publie les documents de base qui lui servent dans le cadre de ses analyses : description des équipements, ratios d'équipements, dépenses de la Sécurité Sociale, de l'Etat, des Conseils Généraux, nombre de personnes en difficulté, handicapées, etc.

Ces documents sont rassemblés dans un volume, et sont par ailleurs disponibles sur le site internet du CREAI.

L'actualisation de ces données demande beaucoup de temps, et n'est réalisée parfois qu'en fonction de demandes particulières.

Pour une partie de ce travail, le CREAI utilise la cellule statistique de la DRASS, avec laquelle la collaboration est étroite.

- En second lieu, le CREAI réalise à la demande des études spécifiques sur tel ou tel sujet.

- Dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, la DRASS a confié une mission pour explorer les différents lieux ou organismes qui produisent des informations, à partir de leurs fonctions principales (CAF, ANPE, CCAS, Conseils Généraux, DDASS, Sécurité Sociale, etc.). Il s'agit de voir comment l'exploitation de ces données pourrait être réalisée.

2 - L'animation et la concertation

Il s'agit d'une tâche essentielle et traditionnelle du CREAI : réfléchir aux questions qui se posent aux professionnels, dégager avec eux les réponses les plus adaptées ; établir les référentiels qui font le consensus maximum, en conciliant les évolutions des textes et des conceptions théoriques du secteur... Tout cela contribue à faire réellement du CREAI un lieu carrefour entre associations, administrations, professionnels et usagers.

On trouvera dans la seconde partie de ce rapport les différents aspects que revêt cette fonction du CREAI.

3 - L'évaluation

Le CREAI de Bourgogne s'est très longuement impliqué avec l'ANCREAI dans l'élaboration du guide pour des interventions de qualité. Celui-ci a été achevé fin 2000, dans une forme qui est appelée à évoluer, et il a été présenté lors d'une conférence de presse à Paris le 13 Janvier 2001.

Le CREAI de Bourgogne l'a présenté également à Dijon lors de la journée d'étude le 10 Mai 2001. Il est utilisé dans des évaluations qui sont actuellement réalisées avec l'aide du CREAI.

Durant l'année 2001-2002, plusieurs chantiers devront être réalisés ou préoccuperont le CREAI :

- *Amélioration du contenu du guide*
- *Poursuite de son utilisation dans des évaluations internes*
- *Position de l'ANCREAI par rapport aux questions qui se poseront, dans le prolongement du vote de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale (vote qu'on espère le plus rapide possible) : comment les CREAI seront positionnés, comme organismes appelés à réaliser des évaluations ? Comment articuler les deux niveaux : évaluation interne et évaluation externe ? Faut-il proposer que les évaluations internes soient accompagnées par le CREAI régional, tandis que l'ANCREAI avec un groupe d'experts provenant notamment d'autres CREAI réaliserait l'évaluation externe ? Quels rapports entre le Comité national de l'évaluation, l'ANCREAI, et les CREAI ? Comment les différents référentiels, qui auront été produits par les grandes associations ou organismes dont celui de l'ANCREAI, seront-ils repris et synthétisés par ce comité national de l'évaluation ? Si les CREAI se positionnent sur la fonction évaluation, cela sera-t-il compatible avec d'autres fonctions (les fonctions d'aide et de conseil aux établissements, prestations que les CREAI font payer), ou au contraire, les CREAI devront-ils abandonner certaines de leurs activités pour garantir leur indépendance totale ? On le voit, les questions sont nombreuses, et un dialogue constant avec l'ensemble des partenaires concernés sera nécessaire. Cette réflexion devrait être en partie ou en totalité conduite dans l'année à venir.*

Conclusion

L'évaluation de la qualité des prestations et l'observation constituent les deux chantiers les plus importants de l'année 2000-2001, et continueront à nous occuper dans l'année à venir. Les enjeux autour de ces questions sont importants. Les études réalisées et les différentes commissions du CREAI s'inscrivent en complémentarité de ces deux fonctions.

Il importe que les pouvoirs publics, les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, indiquent comment ils souhaitent que l'évaluation et l'observation se développent, et quelle place ils veulent donner aux CREAI. Les associations et organismes qui apportent des réponses aux questions sociales, ainsi que les professionnels, doivent indiquer également leurs positions par rapport à ces questions d'actualité, et dire si les orientations proposées par le CREAI leur conviennent.

Le CREAI constitue actuellement une structure charnière, au carrefour des points de vue des différents partenaires impliqués dans les politiques sociales, et dans les réponses apportées aux personnes en difficulté ou handicapées : les points de vue développés par le CREAI cherchent donc à tenir compte de tous les facteurs en jeu, que représentent les différents partenaires ; en même temps, le CREAI se veut indépendant de tous, au profit d'une synthèse technique, dont les référentiels sont énoncés et contrôlables par tous.

Deuxième partie :

Les activités du CREAI en 2000 - 2001 par secteur

présentées par les responsables de ces activités

Récapitulatif des principales activités du CREAI en 2000/2001 suivant les grandes fonctions du CREAI et suivant les cadres législatifs

1 - CREAI : OBSERVATOIRE

Lutte contre les exclusions (loi du 29/07/1998)	Loi sur les institutions sociales et médico-sociales (du 30/06/1975)		
	Enfants handicapés	Adultes handicapés	ASE - PJJ
Création du site internet du CREAI (www.creaibourgogne.org) Aide au développement des sites internet des associations et établissements (22/3/2001)			
. Bulletin d'informations du CREAI (mensuel)			
. Observatoire régional social			
. Annuaire régional des acteurs de la lutte contre les exclusions	. <i>Annuaire des établissements et services</i> . <i>Statistiques du secteur social et médico-social en Bourgogne</i>		
. CD Rom CASU 21			

2 - INFORMATIONS ET FORMATIONS

	Lutte contre les exclusions (loi du 29/07/1998)	Loi sur les institutions sociales et médico-sociales (du 30/06/1975)		
		Enfants handicapés	Adultes handicapés	ASE - PJJ
Journées d'étude et colloques	. L'évaluation : Guide pour des interventions de qualité 10 Mai 2001 – Plombières les Dijon			
	. L'insertion 10 Avril 2001 – Chalon sur Saône (avec l'URIOPSS et la FNARS)			
Mardis du droit (avec l'IRTESS)	. La Prévention du risque suicidaire (PRS suicide) 20 Octobre 2000 - Dijon			
	. Les cadres du social et du médico-social face à l'avenir (avec l'ADC-ENSP, l'IRTESS, l'IRTS de Franche Comté, l'URIOPSS) 29 Mars 2001 - Dijon			
	. La rénovation de l'action sociale et médico-sociale (avec l'URIOPSS) 23 Janvier 2001 - Dijon			
		. La question des personnes handicapées de plus de 60 ans (PRS Handicap et Dépendance) 12 Avril 2001 - Dijon	. L'accueil et le placement d'enfants et d'adolescents 7 Mars 2001 - Dijon	
		. Le projet individualisé et ses outils dans les établissements et services pour adultes handicapés (avec l'IRTESS) 20 Juin 2001 - Dijon		
	. Le logement social 30/1/2001	- Contraception, stérilisation, IVG 30/1/2001		. La protection des mineurs victimes de mauvais traitement 29/5/2001

	Lutte contre les exclusions (loi du 29/07/1998)	Loi sur les institutions sociales et médico-sociales (du 30/06/1975)		
		Enfants handicapés	Adultes handicapés	ASE - PJJ
Formations		. Les personnes déficientes intellectuelles face à la mort		
	. L'évaluation interne de la qualité des interventions			

3 - EVALUATION

	Lutte contre les exclusions (loi du 29/07/1998)	Loi sur les institutions sociales et médico-sociales (du 30/06/1975)		
		Enfants handicapés	Adultes handicapés	ASE - PJJ
Interventions en établissements ou services	. L'évaluation interne de la qualité des interventions			
			. Formation sur les projets individuels . Qualité des interventions dans un CAT et Foyer – 2 IME – 1 SESSAD-IR	. Analyse de la pratique
Evaluation des politiques sociales		. Evaluation de différents schémas départementaux		

4 - CONCERTATION et ANIMATION

	Lutte contre les exclusions (loi du 29/07/1998)	Loi sur les institutions sociales et médico-sociales (du 30/06/1975)		
		Enfants handicapés	Adultes handicapés	ASE - PJJ
Concertation sur les politiques sociales	. Conférences Régionale et Nationale de Santé . CORPS (COMité Régional des Politiques de Santé) . Participation du CREAL au CROSS			
	. Participation du CREAL : CES (M. Bodineau), IRTESS, GRCMA, CRIJB, Crédit Coopératif, SEDAP, CIBC, CRDFD			
Commissions régulières par secteur et groupes de travail		. IME (DI) . Structures pour jeunes présentant des troubles du comportement . SESSAD . CME (jeunes polyhandicapés)	. CAT et AP . Accompagnement et Hébergement . Foyers de vie . MAS et FdT . Groupe de synthèse concernant les personnes handicapées de plus de 60 ans	. Etablissements et services habilités ASE et Justice
	. Arts, Culture et Handicap mental			
	. Chefs de service de Saône et Loire			
. Groupe régional sur la déontologie des travailleurs sociaux (avec l'ANCE, l'IRTESS et l'URIOPSS)				

5 - CONSEIL - INTERVENTIONS - ETUDES

	Lutte contre les exclusions (loi du 29/07/1998)	Loi sur les institutions sociales et médico-sociales (du 30/06/1975)		
		Enfants handicapés	Adultes handicapés	ASE - PJJ
Etudes, recherches et interventions		. Développement de la formation professionnelle par alternance des jeunes handicapés de moins de 26 ans (pour l'AGEFIPH)	. Aide à l'élaboration de différents schémas adultes handicapés	
	. Suivi du schéma régional des formations sociales			

I - La lutte contre les exclusions

1 - Dimension OBSERVATOIRE du CREAI

↳ L'observatoire régional social (dans le cadre du contrat de Plan Etat Région)

Réalisation : Jean Claude JACQUINET

L'accroissement constaté depuis une vingtaine d'années des **phénomènes de pauvreté et d'exclusion** a conduit les **pouvoirs publics** à mettre en place une démarche de lutte contre les exclusions, au niveau national et déconcentré, et s'appuyant sur la mobilisation et le concours des **collectivités locales** et des **associations**.

Ces différents partenaires ont éprouvé **la nécessité d'améliorer leur connaissance des problèmes sociaux**, notamment en matière de pauvreté et d'exclusion. Parmi ces initiatives qui ont alors vu le jour, figurent en bonne place « les observatoires sociaux locaux » ou d'autres structures d'observation des problèmes de pauvreté et d'exclusion. Parallèlement, des structures plus anciennes ont contribué à développer leur activité dans le champ plus général de l'observation sociale, qu'il s'agisse des problèmes des jeunes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées ou de l'étude des professions sociales.

La DRASS a confié au CREAI une mission pour préparer la mise en place d'une coordination régionale de l'observation sociale, permettant d'améliorer le contenu des études, de compléter la connaissance du champ social, et ainsi d'en valoriser et d'en partager les résultats entre l'ensemble des acteurs intéressés.

Cette commande a, dans un premier temps, pour objectif de **réaliser un bilan de l'existant** :

il s'agit de procéder à un bilan coordonné à partir d'échanges entre les différents partenaires impliqués dans le traitement des problèmes sociaux, les producteurs de données (INSEE et organismes de sécurité sociale, ...) et des structures d'observation existant dans la région.

Il sera important de recenser les structures d'observation et d'études existantes, et en particulier :

- Les moyens et les capacités dont elles disposent
- Les thèmes, l'étendue et les échéances de leurs programmes d'études
- Les collaborations déjà nouées, y compris avec les partenaires universitaires
- La valorisation prévue des projets

Ce bilan devra articuler les situations départementales au sein de chaque région.

Une investigation s'est développée depuis fin Janvier 2001 auprès de nombreux organismes issus de champs divers, mais dont l'intérêt ou les missions nécessitent le recours à l'utilisation, la production et/ou la diffusion d'informations sur les questions sociales : Conseils Généraux, organismes de Sécurité Sociale (CAF, MSA, CPAM), OREF, URCAM, PJJ, etc.

Un pré-rapport faisant état de cette investigation est prévu fin Mai 2001.

Ce travail de réalisation du bilan de l'existant sera poursuivi et approfondi l'année prochaine, sous la direction d'un comité de pilotage de la DRASS (qui fonctionne déjà).

↳ Actualisation de l'Annuaire régional des acteurs de la lutte contre les exclusions

Réalisation : Jean Claude JACQUINET

La version papier de l'annuaire réalisée en 2000 a été diffusée par la DRASS. L'objectif est de mettre à disposition cet annuaire sur internet. La grille de saisie des informations demandées fait état d'informations qui n'ont pas à ce jour été prises en compte. Dans un premier temps, la DRASS nous demande de transférer les informations déjà saisies en Bourgogne sur le site du Ministère. Des problèmes techniques ont retardé la mise en œuvre de ce travail.

Une rencontre nationale, réalisée en Mars 2001 avec d'autres CREAI et les responsables de ce projet au Ministère (Mmes INIZAN et MASSINON de la DRASS des Pays de Loire), a permis de préciser les commandes et les conditions de saisie des informations.

En Mars 2001, certaines informations déjà saisies semblent pouvoir être transférées au niveau national (commande de la DRASS).

Outre le transfert des données sur internet, il reste à informer les questionnaires de façon plus complète, ce qui demandera un gros travail d'investigation non prévu à ce jour.

⇒ CD Rom pour la CASU de Côte d'Or

Réalisation : Virginie MICHEA

La Commission d'Action Sociale d'Urgence émanant de la loi de prévention et de lutte contre les exclusions du 29 Juillet 1998 a décidé de réaliser un CD Rom.

La DDASS et le Conseil Général de Côte d'Or ont confié cette mission au CREAL. Cet outil est destiné aux personnels d'accueil des différents organismes et associations du département. Il recense les informations des prestations et aides facultatives.

Malgré une actualisation bi-annuelle, les informations contenues sur CD Rom sont rapidement dépassées. Par conséquent, l'ouverture d'un site internet avec un accès aux professionnels s'effectuera au cours de l'année. Ce nouveau support permet d'obtenir des informations plus complètes (liaisons vers d'autres sites Internet) et la mise à jour sera plus régulière.

2 - Schéma régional des formations sociales

Etat des lieux - Réalisation : Jean Claude JACQUINET
Suivi de l'élaboration du schéma (François FAUCHEUX)

Le CREAL a participé à un état des lieux permettant d'éclairer les décisions à prendre.

Les résultats de ces études ont été présentés, non seulement aux différents groupes de travail mis en place pour le schéma, mais aussi à la journée d'étude « Les cadres du social et médico-social face à l'avenir » le 29 Mars 2001 et dans plusieurs formations.

Ce schéma, prévu par la loi de lutte contre les exclusions, s'intègre désormais dans un schéma national. Les propositions régionales doivent être validées et officialisées.

3 - La santé

⇒ Participation à la Conférence Régionale de Santé

Président du jury : Pierre BODINEAU
Participation : François FAUCHEUX

Ce rendez-vous annuel est maintenant bien établi. Les problèmes de santé sont abordés par un ensemble de personnes, responsables d'associations ou professionnels (médecins et non médecins), ce qui permet d'avoir une connaissance plus globale des problèmes, au-delà des seuls soins immédiats.

⇒ Participation à la Conférence Nationale de Santé

Représentant de la Région Bourgogne à la CNS : François FAUCHEUX

La Conférence Nationale de Santé s'est déroulée du 27 au 29 Mars 2001 à Strasbourg. Plusieurs questions, qui ont également fait l'objet de réflexion dans les conférences régionales ou dans d'autres instances, ont été abordées :

- Le « panier de biens et services de santé »
- Les territoires, en tant qu'espaces sanitaires et espaces de vie : l'organisation des soins préventifs et curatifs
- La santé des jeunes
- Les conditions de vie et d'environnement, notamment le logement (et la prévention du saturnisme) et les accidents de la circulation routière.

Les conditions dans lesquelles se tiendront les prochaines conférences, tant régionales que nationales, ne sont pas encore connues. Le projet de loi concernant la santé, qui devrait être discuté prochainement au Parlement, devrait préciser comment sont réorganisées ces conférences.

⇒ Participation au CORPS (COMité Régional des Politiques de Santé)

Participation : Pierre BODINEAU et François FAUCHEUX

La loi de lutte contre les exclusions a donné une impulsion importante à l'accès aux soins des plus démunis. Celles-ci sont notamment organisées par le CORPS.

⇒ Participation au PRS (Programme Régional de Santé) Suicide

Participation : Danielle SICHEZ

En Octobre 2000, le CREAL a organisé le 2^{ème} colloque sur « La prévention du suicide chez les jeunes » en collaboration et avec le soutien financier de la DRASS, de la DRPJJ et de la CRAM.

L'objectif de cette journée est de faire partager les informations et les expériences à des professionnels appartenant à des champs différents (sanitaire, social, éducation nationale et médico-social) appelés à travailler en partenariat sur le terrain.

Un 3^{ème} colloque est prévu le 14 Novembre 2001.

II - Le secteur des jeunes handicapés

A - Les commissions

1 - Commission des IME (Institut Médico-Educatif)

Correspondant : Alain WAVRANT, Directeur de l'IME Georges Fauconnet - Virey le Grand (71)

Animation : Martine LANDANGER, Conseillère technique du CREA

Sans perdre de vue la question centrale de la qualité des interventions au bénéfice de l'usager, tel que ce groupe de réflexion l'a abordée dans sa contribution à l'élaboration du guide qualité proposé par l'ANCREAI au cours des deux années précédentes, la réflexion collective abordée cette année s'est inscrite à partir des évolutions des politiques sociales notamment en ce qui concerne **la scolarisation des enfants et adolescents handicapés**.

La circulaire du 19 Novembre 1999 relative à la mise en place des groupes départementaux de coordination Handiscol' a servi de point d'ancrage à notre travail.

L'articulation du dispositif d'intégration scolaire de l'Education Nationale avec le secteur médico-social, notamment les IME qui ont une mission pédagogique en direction de ces enfants qui présentent une déficience intellectuelle, a été un thème central ; d'autres aspects ont également été abordés :

- La présentation de la mise en place des commissions de coordination handiscol' dans chaque département. La participation ponctuelle de professionnels de l'Education Nationale a permis de mesurer le chemin à parcourir pour réduire le cloisonnement de ces différents secteurs aux cultures différentes.
- Les expériences d'intégration scolaire à partir des IME, les accompagnements nécessaires, les bénéfices pour l'enfant, les limites pour l'enfant et pour les institutions.
- L'insertion professionnelle et sociale des jeunes handicapés peut-elle être favorisée par une scolarisation en milieu ordinaire ? : thème de réflexion mené à partir de la présentation du bilan réalisé par R. PAVAUX sur « l'accès à la formation professionnelle en alternance des jeunes handicapés en IME, IR, et SESSAD ».

La question du lien avec le milieu social ordinaire est au centre des travaux de nos réunions trimestrielles.

2 - Commission des établissements et services accueillant des jeunes présentant des troubles du comportement (TC)

Correspondant : Bernard GALY, Directeur de l'Institut Eugène Journet - Buxy (71)

Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREA

La commission s'est réunie à trois reprises cette année.

Deux réunions ont été consacrées à un examen collectif du rapport de l'IGAS concernant les instituts de rééducation.

La commission a également entrepris un travail de définition des populations des instituts de rééducation et des SESSAD pour jeunes présentant des troubles du comportement. Ce travail, qui se poursuivra l'année prochaine, est destiné à fournir des critères aux quatre CDES bourguignonnes afin d'homogénéiser leurs pratiques d'orientation.

3 - Commission des SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

Correspondant : Dominique LARIBE, Directeur du SESSAD - Aisy sous Thil et Essey (21)

Animation : Martine LANDANGER, Conseillère technique du CREA

Les travaux de l'année 2000-2001 ont permis d'accueillir des professionnels de l'Education Nationale, membres à part entière des équipes de certains Sessad.

C'est à partir du rapport issu de la réflexion menée en Côte d'Or par un groupe d'enseignants de SESSAD du département que nous nous sommes penchés sur la collaboration entre ces deux secteurs (Education Nationale et médico-social) et notamment sur les points suivants :

- Le rôle et la fonction d'un enseignant de SESSAD.
- La question centrale de l'intégration scolaire et les modalités de son application dans les départements et le rôle prépondérant des SESSAD.
- Les obstacles, institutionnels matériels et humains rencontrés, sont bien sûr repérés. Une confrontation des points de vue permet d'affiner les compréhensions, les évolutions nécessaires.
- L'intégration scolaire, son articulation avec l'avenir professionnel et social du jeune.

Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre des Annexes XXIV, et sont en lien avec le Guide pour des interventions de qualité proposé par l'ANCREAI, notamment sur des sujets comme le projet individuel, le parcours du jeune, les partenariats professionnels, le travail avec les familles.

La forte participation des enseignants dans cette commission a permis d'étoffer la réflexion.

Ces collaborations et invitations de professionnels partenaires sont à poursuivre à l'avenir. L'articulation des SESSAD avec les auxiliaires d'intégration devrait être étudiée.

4 - Commission des établissements et services pour enfants polyhandicapés

Correspondante : Michèle BONDOUX, Chef de Service au CME - Urzy (58)
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

La commission enfants polyhandicapés se réunit désormais par journées entières, trois fois dans l'année.

Un travail commun avec la commission adultes polyhandicapés (MAS/FDT) avait été impulsé l'année dernière. Il s'est poursuivi lors de deux séances qui ont porté sur deux thèmes :

- Les modalités de collaboration existantes et souhaitables entre CME et MAS lors du passage de relais pour un polyhandicapé devenu adulte. Il s'agit de dégager l'amélioration possible des pratiques en la matière.
- Les possibilités pour les MAS d'offrir des modes d'accueil, autre que le seul internat (internat partiel, semi-internat, voire accompagnement à domicile), sachant que ces formules connaissent un important développement dans le secteur enfant et qu'une partie des familles pourrait souhaiter leur prolongement à l'âge adulte. Un recueil de données a été organisé pour estimer les besoins à partir des prises en charge actuellement en place pour les grands adolescents et jeunes adultes en CME et SESSAD pour polyhandicapés.

Pour ce qui la concerne en propre, la commission enfants polyhandicapés a poursuivi sa réflexion lors de deux réunions sur les critères de qualité concernant les fonctions logistiques (restauration, entretien du linge et des locaux...) et les fonctions administratives. Ce travail alimente le référentiel qualité élaboré par l'ANCREAI.

B - Les études

⇒ Confrontation des pratiques d'orientation des CDES de Bourgogne

Coordination : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

La DRASS a souhaité que soit réalisée une « analyse des pratiques des CDES, pour mieux prendre en compte les nouvelles orientations des établissements d'accueil des enfants et jeunes handicapés, à la suite de la réforme des Annexes XXIV ».

Sous l'égide du CREAI, les 4 CDES bourguignonnes ont donc entrepris un travail de mise à plat comparatif de leur fonctionnement.

Dans un premier temps, ont été passés en revue les moyens matériels et humains, l'organisation, l'articulation entre les CCPE-CCSD et CDES, l'articulation entre les équipes techniques et la commission plénière, la constitution et le traitement d'un dossier d'orientation, le rapport aux familles. Le fonctionnement des CDES sera systématiquement remis en perspective par rapport aux textes réglementaires et aux principaux constats ou propositions des différents rapports qui ont récemment abordé la question des CDES.

Ce travail se poursuivra l'année prochaine, pour identifier les critères d'orientation, en vue de faire des propositions d'harmonisation des pratiques en la matière.

⇒ Etudes pour l'évaluation de la mise en œuvre des Annexes XXIV

Des études préalables à la révision des schémas départementaux pour l'enfance handicapée ont été poursuivies dans deux départements de Franche Comté :

- **Doubs** : Réalisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

A la demande de la DDASS du Doubs, le CREAI réalise une importante étude en vue de la révision du schéma départemental pour l'enfance et l'adolescence handicapées.

L'étude englobe plusieurs volets :

- L'analyse comparative des ratios d'équipement et d'intégration scolaire, des flux interdépartementaux et des clientèles accueillies
- L'analyse des évolutions du dispositif et des pratiques, depuis la précédente révision du schéma départemental, et le recueil de l'avis des responsables de structures sur les besoins et les améliorations possibles
- Le recueil de l'avis des principaux partenaires : Education Nationale, psychiatrie infanto-juvénile, PMI,...
- Une enquête par questionnaire auprès d'un tiers des familles d'enfants pris en charge par les établissements et services
- Une enquête par entretien auprès d'un échantillon de jeunes handicapés pris en charge dans des établissements ou services du département
- Une étude qualitative de documents produits par les structures : dossiers, projets individuels, règlement de fonctionnement,...

Un groupe de travail se réunit régulièrement pour suivre l'ensemble de la démarche (composé de la DDASS, de l'inspecteur AIS, des secrétaires de CDES, des responsables des structures, de représentants du Conseil Général). Le rapport d'étape et le rapport final sont présentés à un groupe élargi aux présidents d'association gestionnaires d'équipement. Les conclusions et propositions de révision sont discutées dans ce groupe.

- **Territoire de Belfort** : Réalisation et coordination : Martine LANDANGER et Danielle SICHEZ, Conseillères techniques du CREAI

Cette étude a pris fin en Octobre 2000 avec la rédaction d'un rapport final dégageant une série de recommandations visant à améliorer le dispositif existant. Ces recommandations générales et spécifiques par type de handicap ont été élaborées en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés dans le département.

⇒ Etude pour le développement de l'intégration scolaire en Haute-Saône

Réalisation : Martine LANDANGER, Conseillère technique du CREAI

Sur proposition conjointe de la DDASS et de l'inspection académique de Haute-Saône, le CREAI réalise une étude d'évaluation des besoins et possibilités de développement de l'intégration scolaire dans le département.

Cette étude, engagée dans le cadre de la mise en place du dispositif HANDISCOL', vise le développement de l'intégration scolaire pour les enfants qui pourraient en bénéficier, et à s'assurer que ces enfants et adolescents handicapés et leur famille ont un réel choix en ce qui concerne la scolarisation. Pour cela, ce travail va permettre d'effectuer un état des lieux des 2 dispositifs concernés, à savoir Education nationale et le dispositif des établissements et services du secteur médico-social pour enfants et adolescents handicapés.

Cette évaluation est donc composée de 3 volets :

1. Une étude à partir des dispositifs existants dans l'Education Nationale, qui consiste, en un état des lieux des dispositifs favorisant l'intégration scolaire d'un point de vue quantitatif et géographique, et en un repérage des enfants handicapés scolarisés en CLIS, des enfants scolarisés en classes primaires ordinaires, de ceux qui sont scolarisés au collège ou en formation professionnelle.
2. Une étude à partir des établissements et services médico-sociaux, qui doit permettre de situer le nombre de jeunes scolarisés à temps plein ou à temps partiel à l'extérieur des établissements ; d'identifier les obstacles à une intégration scolaire, d'examiner les souhaits des familles, et d'identifier les soutiens spécialisés dont doit bénéficier le jeune.
Un repérage des pratiques actuelles des SESSAD en matière de soutien à l'intégration est également réalisé.
3. Des propositions pour le développement de l'intégration scolaire sont formulées tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La méthodologie proposée repose sur plusieurs groupes de travail :

- Un groupe de pilotage composé du DDASS, de l'inspecteur d'académie, des présidents des associations du secteur médico-social concerné, et des directeurs des établissements et services.
- Un groupe de travail rassemblant les représentants des établissements et services, de la DDASS, de l'Education Nationale, (médecin scolaire, AIS, CCPE CCSD, enseignants de CLIS), de la CDES, pour élaborer les outils de l'étude, participer à sa réalisation et formuler des propositions d'évolution du dispositif.
- Des interventions sur sites pour des études de dossier et entretiens avec des professionnels.

Un rapport final, qui, par la formulation de recommandations pour une évolution du dispositif actuel, vise d'une part à favoriser les sorties des jeunes handicapés du dispositif scolaire spécialisé et, d'autre part à favoriser le maintien dans le milieu ordinaire de ces enfants par des aides ou des accompagnements adaptés.

⇒ Formation-concertation pour la qualité des prestations des établissements et services relevant des Annexes XXIV de Saône et Loire

Réalisation : Martine LANDANGER, Conseillère technique du CREAI

Cette action visait à formaliser un consensus minimum sur la qualité des prestations apportées.

C - Les interventions en établissements

⇒ Analyse de la pratique

Réalisation : Martine LANDANGER et Anne DUSART, Conseillères techniques du CREAI

Dans sa fonction d'animation, le CREAI répond aux demandes en ce qui concerne l'analyse de la pratique. Les objectifs visés par ces interventions sont les suivants :

Il s'agit de permettre aux équipes :

- De prendre du recul vis-à-vis de situations professionnelles complexes et/ou difficiles à accompagner
- De réfléchir à leur implication personnelle et à leur façon de travailler
- De continuer à articuler la pratique professionnelle et sa part de subjectivité, à l'éclairage distancié d'outils théoriques
- D'élaborer individuellement et/ou collectivement des repères utiles à un positionnement professionnel.

D - Accès à la formation professionnelle en alternance des jeunes handicapés de moins de 26 ans

Réalisation : Richard PAVAU, Conseiller technique du CREAI

La mission confiée au CREAI par l'AGEFIPH de Bourgogne/Franche Comté a débuté en Février 2000 et se déroulera sur 3 ans. Elle a pour objectif d'aider les personnes handicapées de moins de 26 ans à utiliser la formation professionnelle en alternance (en particulier les contrats d'apprentissage et de qualification) pour accéder plus facilement à l'emploi en milieu ordinaire.

Les jeunes handicapés concernés sont issus notamment des établissements et services médico-sociaux (IME, IR et SESSAD), mais aussi de l'enseignement général professionnel adapté de l'Education Nationale (SEGPA, CIPPA).

Les jeunes travailleurs handicapés de 20 à 26 ans, demandeurs d'emploi et de faible niveau de qualification, sont également bénéficiaires de cette action.

Un état des lieux régional a été réalisé par le CREAI en Juillet 2000 et a été mis à disposition sur son site internet.

Il a été réalisé en collaboration étroite avec les établissements d'éducation spécialisée, l'Education Nationale et l'ANPE. Il a permis notamment de :

- Faire le bilan précis des accès à la formation professionnelle en alternance réalisés de 1996 à 1999, à partir des établissements et services médico-sociaux
- Repérer les différents métiers préparés et les organismes de formation concernés (en grande majorité des CFA)
- Analyser le devenir des élèves sortant de 3^{ème} de SEGPA et d'EREA et formuler des recommandations face aux difficultés rencontrées par ceux dont le handicap a été reconnu
- Valoriser des expériences réussies et aider à leur généralisation au niveau régional en présentant une liste de recommandations (en particulier pour le développement des contrats et des partenariats d'apprentissage adapté et pour la mise en place d'un suivi systématique des jeunes en alternance).

Au niveau de la Côte d'Or, ceci a abouti à la mise en place au 02/04/2001 par l'Union Départementale pour l'Insertion Professionnelle (UDIP) d'une mission intitulée « UDIP alternance », financée par l'AGEFIPH et visant à favoriser l'insertion des jeunes handicapés en milieu ordinaire de travail, par le biais des contrats en alternance.

L'opérateur d'insertion ainsi recruté assurera donc l'accompagnement des jeunes apprentis côte d'oriens jusqu'à la pérennisation de leur insertion en milieu ordinaire de travail.

Les actions du CREAI pour 2001 :

Axe 1 : - *Repérage et accompagnement des établissements d'éducation spécialisée et des SEGPA volontaires pour développer les orientations de jeunes handicapés vers les formations de droit commun en alternance*

- *Mission de conseil à la mise en œuvre effective des projets d'intégration des jeunes bénéficiaires de la loi du 10/07/87 dans les cursus ordinaires de formation.*

En Côte d'Or et en Saône et Loire, l'action sera menée en partenariat avec les équipes engagées sur des dispositifs d'évitement du milieu protégé.

Objectifs : . *Proposition d'un plan d'actions régional de développement de l'accès des jeunes handicapés à la formation qualifiante*

. *Identification des structures susceptibles de reproduire dans l'Yonne et dans la Nièvre l'offre de service d'accompagnement mise en œuvre en Côte d'Or et en Saône et Loire*

. *Un développement de 20 % des flux d'intégration sous contrat en alternance, de jeunes sortant d'établissements d'éducation spécialisée et de SEGPA, est attendu pour 2001 : soit 32 contrats signés.*

Axe 2 : *Le CREAI s'engage, sur la base des observations réalisées et de l'analyse des besoins des populations ciblées et des pratiques des centres de formation d'apprentis de la région, à conduire et à remettre en Septembre 2001 une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un dispositif d'accompagnement des jeunes apprentis en formation (moyens attendus par les CFA, possibilité d'adaptation des cursus, optimisation du tutorat...)*

Axe 3 : *Missions d'information, d'appui et de conseil auprès des équipes CAP EMPLOI, des missions locales, en vue d'identifier des jeunes de moins de 26 ans ou des jeunes adultes susceptibles de bénéficier d'action de formation qualifiante en alternance, et d'assurer la promotion de l'offre de formation susceptible de correspondre aux besoins identifiés des publics.*

Evènement : En Octobre 2001, le CREAI organisera une journée d'étude sur la situation de la formation professionnelle en alternance des jeunes handicapés bourguignons impliquant l'ensemble des institutionnels concernés.

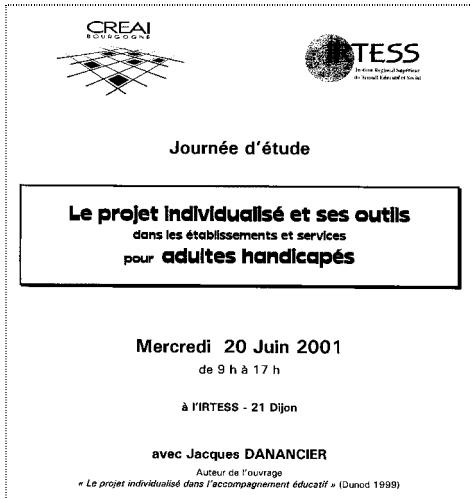
III - Le secteur des adultes handicapés

A - Les commissions

Conformément au souhait des quatre commissions des établissements et services pour adultes handicapés, un thème transversal a été retenu pour l'année 2000-2001 lors d'une réunion des correspondants le 15/09/2000 : il s'agit de « La violence institutionnelle », c'est-à-dire toutes les formes de violences générées par le fonctionnement de l'institution, lorsque celle-ci prend le pas sur l'individu. Ce thème commun n'a pas empêché chaque commission de travailler des thèmes spécifiques en dehors de ce thème transversal.

1 - Commission des CAT et Ateliers Protégés

Correspondant : Patrick VILLOT, Directeur du CAT ADAPEI - Clamecy (58)
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREA



La solution pour éviter la violence institutionnelle est d'inverser la hiérarchie institution/individu et d'instaurer le primat de l'individu sur le collectif. Pour ce faire, les projets individualisés, s'ils prennent en compte chaque projet personnel (le projet de vie de la personne), constituent une démarche indispensable. Pour cette commission, afin d'établir ces projets individualisés, il est nécessaire de se doter d'outils d'évaluation des usagers qui permettront de s'appuyer sur des données relativement objectives et de clarifier les critères d'évaluation. C'est la raison pour laquelle la commission CREA I des structures de travail protégé travaille depuis deux ans sur « l'élaboration d'un référentiel d'observation des compétences socio-professionnelles des ouvriers de CAT ». Ce référentiel a été expérimenté auprès de 16 CAT de la région Bourgogne entre Septembre et Décembre 2000, et présenté dans sa nouvelle version le Mardi 6 Mars 2001 à la commission qui l'a validé.

Il va être diffusé courant Juin 2001 avec un mode d'emploi à l'ensemble des CAT de Bourgogne et faire l'objet d'une présentation lors de la journée d'étude du 20 Juin 2001 que le CREA I organise avec l'IRTESS.

Cet important travail n'a pas empêché cette commission de programmer deux autres réunions (réunion du 8/11/2000) :

- L'emploi protégé en milieu ordinaire (EPMO) : une nouvelle modalité d'intégration en expérimentation dans les deux départements de l'Isère et du Rhône, avec la participation de Guy JABOULIN, coordonnateur de l'opération Vendredi 26/01/2001 au CREA I
- Le travail protégé et les dispositifs locaux d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés : quelles articulations ? Les dispositifs « Cap Emploi » et les coordonnateurs de plusieurs PDITH (programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés) ont participé à cette réunion, ce qui a permis à chacun de mieux se connaître pour envisager des modalités de collaboration afin de favoriser l'intégration professionnelle des ouvriers de CAT. Mercredi 04/04/2001 au CAT de Joncy (71)

Perspectives pour 2001/2002 :

Cette année va être mise à profit pour, à la fois suivre l'utilisation du référentiel d'observation, et surtout travailler sur l'élaboration proprement dite des projets individualisés. La journée d'étude du 20 Juin 2001 devrait nous apporter des éléments de réflexion et de méthodologie.

2 - Commission régionale des foyers d'hébergement et des SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Correspondant : Jean Paul POUPON, Adjoint de Direction du Centre National Mutualiste - Montbard (21)
Animateur : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREA I

Si cette commission fait sienne l'évolution des modalités d'accompagnement fondée sur les principes de citoyenneté, d'intégration, et d'individualisation, elle s'est interrogée sur les conditions de cette évolution et sur une nouvelle forme de violence qu'elle pourrait à son tour générer, notamment par une forme d'injonction à l'insertion sociale. Ce thème a été traité Jeudi 18/01/2001 au Foyer APAJH de Chalon sur Saône (71) sous le titre suivant « Pour les résidents actuellement accueillis en foyer d'hébergement, les formes d'habitat individualisé semblent devoir se développer : quels en sont les avantages, les risques et les limites ? ».

Cette commission n'a pas programmé d'autres réunions pour l'année 2000/2001, dans la mesure où elle était particulièrement concernée par la journée d'étude du 12/04/2001 sur « La question du vieillissement des personnes handicapées » et celle du 20/06/2001 sur « Le projet individualisé et ses outils ».

Perspectives pour 2001/2002 :

Pour faire suite à la réunion du 18/01/2001, la commission pourrait travailler elle aussi sur l'élaboration des projets individualisés, dont on a conclu qu'ils constituaient le moyen essentiel pour permettre une évolution « maîtrisée » des parcours des usagers.

3 - Commission régionale des Foyers de Vie

*Correspondant : Alex MARKT, Directeur des foyers - Givry et Buxy (ADFAAH) (71)
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI*

Dans le cadre du thème transversal, la commission a désiré se pencher sur les conditions à mettre en place pour que l'institution ne prenne pas le pas sur l'individu, lors d'une réunion organisée par le foyer ADFAAH de Buxy (71) le Jeudi 31 Mai 2001. Une réunion a eu lieu également Jeudi 1^{er} Février 2001 au CREAI sur « Les incidences positives et négatives de la mise en œuvre de la RIT en foyer de vie ».

Comme les autres commissions, la commission des foyers de vie a limité le nombre de réunions pour pouvoir participer aux journées d'étude d'Avril et de Juin 2001 que nous avons déjà signalées.

Perspectives pour 2001/2002 :

La commission n'a pas déterminé ses thèmes de réflexion pour l'année prochaine, mais ils concerneront sans doute la question de la citoyenneté et sa mise en œuvre (projet individualisé entre autres) en foyer de vie.

4 - Commission régionale des MAS et Foyers à Double Tarification

*Correspondant : Alain VIEILLARD-BARON, Directeur du MAS - Agencourt (21) (Papillons Blancs de Beaune)
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI*

Le thème de la citoyenneté, programmé par cette commission dans le cadre du thème transversal, n'a pas pu être travaillé durant cette année 2000/2001 ; deux raisons à cela : la participation active à la préparation de la journée d'étude du 12/04/2001 sur « La question du vieillissement des personnes handicapées » (réunions du 17/10 et du 20/12/2000) et deux réunions (16/02 et 11/05/2001) avec la commission des établissements et services pour enfants polyhandicapés sur les modalités de collaboration (voir rapport d'activité de cette commission dans ce même document).

Perspectives pour 2001/2002 :

La commission abordera la question des modalités de mise en œuvre du principe de citoyenneté en MAS/FDT et travaillera à la mise en place d'une action d'information auprès des promoteurs de MAS/FDT du secteur hospitalier (redéploiements de lits hospitaliers en places médico-sociales prévus par l'article 51 d'une des ordonnances « Juppé » d'Avril 1996). La commission craint en effet que les normes et pratiques d'accompagnement du secteur médico-social (principe de citoyenneté par exemple) ne soient pas respectées, au bénéfice d'une approche plus médicalisée des usagers.

Pour conclure ce rapport d'activité des commissions des établissements et services du secteur « adultes handicapés », on soulignera que le thème transversal relatif à la violence institutionnelle était finalement un angle d'attaque, parmi d'autres possibles, de la question plus large du principe de citoyenneté et de sa mise en œuvre dans les établissements. Nul doute que ce principe constituera, quelle que soit la thématique retenue, le fil d'Ariane de l'activité des commissions en 2001-2002.

5 - Commission Arts, culture et handicap mental

Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

La commission poursuit sa fonction d'échanges entre professionnels menant des expériences d'expression artistique auprès de personnes handicapées. Pour structurer la présentation des ateliers, la commission a construit une grille permettant, au-delà de la description du travail réalisé, de décortiquer l'impact des ateliers (effets sur les participants, retour sur les institutions, impact sur leur environnement et sur un éventuel public, qualité artistique des productions).

Deux réunions ont été consacrées à des présentations d'ateliers (musique, modelage et peinture). Les membres de la commission ont été conviés à la découverte de la galerie « L'Art pour le dire » de Nolay (21).

Deux membres de la commission collectent désormais l'information sur les manifestations, publications et formations, relatives au thème « arts, culture et handicap » et en font une brève recension à chaque séance.

Cette année, le CREAI s'est de nouveau associé au festival « Itinéraires singuliers » pour accueillir J.M. PRADIER, professeur de psychologie et d'anthropologie à l'Université Paris VIII, pour une conférence sur le thème des arts différenciés.

B - Interventions dans le cadre d'un schéma départemental

⇒ Schéma départemental adultes handicapés en Côte d'Or

Réalisation : Danielle SICHEZ, Conseillère technique du CREAI, et François FAUCHEUX, Directeur du CREAI

Les éléments que le CREAI a apporté pour établir l'état des lieux ont été utilisés dans le schéma. Le CREAI a apporté par ailleurs une contribution technique dans le comité technique du schéma. Le schéma a été signé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général le 26 Janvier 2001.

⇒ Schéma départemental Enfance et Famille de Côte d'Or

Réalisation : Danielle SICHEZ, Conseillère technique du CREAI

Ce schéma est réalisé conjointement par le Conseil Général (Sous-Direction Enfance et Famille) et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Il s'agit d'actualiser le schéma départemental de 1997, en analysant les réalisations engagées depuis cette date, et en proposant de renforcer certaines orientations autour de 3 axes de travail :

- Connaissance de la situation socio-économique du Département
- Evaluation des dispositifs
- Propositions de diversification des réponses.


Le schéma a mobilisé l'ensemble des partenaires concernés dans le département et a permis d'élargir, d'enrichir les débats. La rédaction du document de synthèse –schéma départemental conjoint- est en cours et devrait permettre de poursuivre la réflexion collective engagée dans le département de Côte d'Or.

Parallèlement, le CREAI a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un observatoire de l'enfance et de la famille préconisé dans le schéma départemental de 1997. La réflexion se poursuit autour de ce dispositif d'observation partagée des signalements d'enfants en danger qui fonctionne depuis 1999.

C - Formation

Réalisation et coordination : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Formations sur les personnes déficientes intellectuelles face à la mort



Les personnes déficientes intellectuelles face à la mort

Deux formations sont proposées en 2001

Elles peuvent être adaptées à vos besoins et réalisées :

- soit en intra-muros pour un établissement ou un service
- soit pour un regroupement d'établissement

Pour tout renseignement contacter le CREAI
Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations
28 boulevard Carnot - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Tel : 03.80.06.19.83 - Fax : 03.80.06.09.78
Site Internet : <http://www.creai Bourgogne.org>
E-mail : creai@creai Bourgogne.org
N° FPC : 26 21 000 1521

Le cycle de formation s'appuyant sur la recherche menée en 1997 avec la Fondation de France s'est poursuivi cette année.

Il comprend deux volets distincts et complémentaires :

- L'expérience du deuil et son accompagnement chez les personnes déficientes intellectuelles : clinique spécifique de la personne handicapée endeuillée, attitudes de l'entourage, positionnement des professionnels
- La fin de vie et son accompagnement chez les personnes déficientes intellectuelles : le vécu des personnes et des institutions lorsque survient une maladie grave au pronostic sombre, l'accompagnement du mourant et de ses proches, le travail avec les structures hospitalières, l'expérience des décès inopinés dans les structures spécialisées.

Les stages ont été réalisés sur site, pour des MAS, des CAT, des foyers d'hébergement et une maison de retraite spécialisée pour personnes handicapées.

De manière plus ponctuelle, un certain nombre de conférences sont données sur ces thèmes.

D - Implication du CREA I dans le PRS handicap et dépendance

Coordination : Martine LANDANGER, Conseillère technique du CREA I, qui participe au comité de pilotage du PRS, et Patrick GUYOT pour l'organisation de la journée d'étude du 12 Avril 2001.



La participation du CREA I au Comité de pilotage du PRS « handicap et dépendance » résulte de l'avancée des travaux de ce PRS qui a souhaité prendre en compte la diversité des populations concernées par la vieillesse et la dépendance (personnes handicapées, personnes immigrées...).

La représentation du secteur du handicap dans le cadre du COPIL doit permettre de faire entendre la spécificité des problématiques liées à la vieillesse des personnes handicapées et notamment le franchissement des 60 ans. Il importe que les dispositifs du secteur gérontologique prennent en compte les besoins particuliers des personnes handicapées dans les projets qu'ils élaborent dans le cadre du PRS.

Le « groupe de synthèse : la vieillesse des personnes handicapées », mis en place dans le cadre du CREA I, rassemble les différents professionnels du secteur du handicap qui participent aux comités relais départementaux (COREL) mis en place par le PRS « handicap et dépendance » qui traite de la problématique des personnes âgées de plus de 60 ans dans chaque département. Les contextes locaux et approches particulières qui s'y développent nécessitent que ce groupe de synthèse au sein du CREA I débattre des positions communes ou divergentes dans un souci de clarification des propositions ou revendications à émettre dans le cadre des COREL ou du COPIL.

La participation au sein des COREL est effective dans 3 départements.

La réalisation de la journée d'étude du 12 Avril 2001, organisée dans le cadre du PRS et intitulée « La question des personnes handicapées de plus de 60 ans : l'articulation entre le secteur gérontologique et celui du handicap », constitue une première étape à cette sensibilisation du secteur gérontologique « ordinaire » aux complexités de la vieillesse des personnes handicapées.

Si le dispositif mis en place par le PRS souffre d'une certaine lourdeur administrative qui peut décourager certains professionnels, la représentation du secteur du handicap semble nécessaire et s'avère bénéfique afin de permettre aux personnes handicapées d'être reconnues et considérées dans les propositions qui s'élaborent aujourd'hui.

E - Implication du CREA I dans le plan d'action régional sur l'AUTISME

Participation : Danielle SICHEZ, Conseillère technique du CREA I

La DRASS de Bourgogne a organisé une réunion du Comité technique régional sur l'Autisme fin 2000 afin de :

- Faire le point sur la réalisation des propositions faites dans le plan adopté en Octobre 1996
- Etablir des priorités en matière de demandes de financement des projets départementaux, ayant obtenu un avis favorable du CROSS et un arrêté d'autorisation du Préfet et/ou du Président du Conseil Général
- Organiser la réflexion autour de thèmes spécifiques :
 - . Enfants et adolescents autistes sortant des structures hospitalières
 - . Enfants, adolescents et adultes atteints d'un syndrome autistique et placés dans un établissement médico-social
 - . Structuration en réseau(x).

Trois groupes de travail sont constitués et doivent élaborer des propositions d'ici fin Décembre 2001.

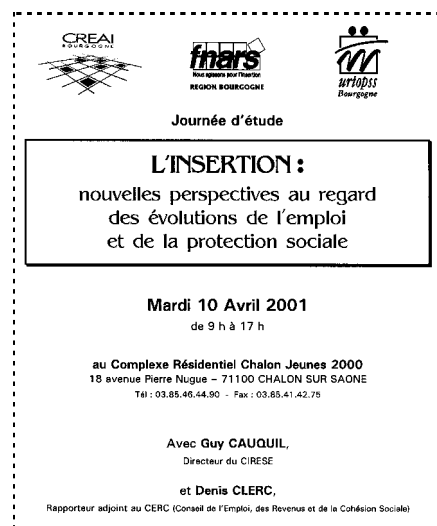
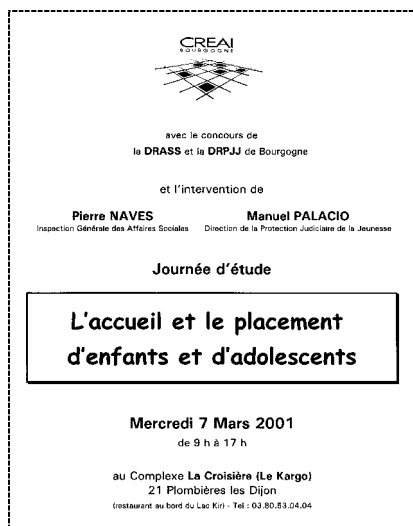
IV - Le secteur des jeunes relevant de l'ASE ou de la PJJ

Commission régionale des établissements et services relevant de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

Correspondant : Hubert PIERRON, Directeur du CES Le Méplier (Prado 71) - Blanzay (71)

Coordination : Danielle SICHEZ et Jean-Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREA

Deux journées ont été organisées dans le cadre de la **commission régionale** des établissements et services habilités ASE et Justice : les professionnels se sont associés à la préparation de ces journées.



Cette journée trouvait son sens dans la prise en compte des évolutions qui apparaissent dans l'observation, la prévention et le traitement des situations qui ont pour conséquence le retrait temporaire ou le placement de jeunes au titre de la protection administrative ou judiciaire de la jeunesse.

C'est la reconnaissance de l'usager et de sa famille, mais aussi celle des professionnels, qui sont en cause ici, afin de construire une politique de prévention et d'intervention cohérente auprès des jeunes qui nécessitent une réponse socio-éducative de qualité ...

Les conférences et les tables rondes ont permis de faire le point et de confronter les expériences.

A la suite de ces deux journées, certains participants ont formulé le souhait de poursuivre un travail de réflexion sur les thématiques suivantes :


- *Place et rôles des familles, partenariat avec les familles*
- *Articulation des réponses éducatives et psychiatriques pour les jeunes les plus perturbés*
- *Prise en charge des mineurs étrangers et non francophones, sur le territoire*
- *La qualité des interventions et la formation des intervenants.*

V - Actions générales du CREA

A - Journées d'étude

Le choix a été fait cette année de transformer les traditionnelles journées d'étude, qui avaient lieu tous les deux ans, en une série de journées plus ciblées sur des thèmes précis. Cette formule a l'avantage de ne pas mobiliser les professionnels sur deux jours. Les journées rassemblant des professionnels de champs différents ont permis de maintenir des analyses à partir de points de vue et de pratiques diversifiés.

Nous mentionnons ici la journée concernant les cadres du social et du médico-social ; d'autres journées d'étude sont présentées dans d'autres chapitres de ce rapport.



en collaboration avec

Journée d'étude

**Les cadres du social et médico-social
face à l'avenir :**
quelles compétences ? quelles formations ?
Perspectives, enjeux, stratégies...

Judi 29 Mars 2001
de 9 h 30 à 17 h 15

à l'IRTESS
2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON

Pour l'année 2001-2002, les journées suivantes ont d'ores et déjà été prévues :

- **L'action sociale et les territoires :** la loi Voynet, et la mise en place des « pays » invitent à inscrire l'action sociale, non plus seulement en fonction de catégories de population, mais également en fonction d'une dynamique locale qui aborde les problèmes de manière transversale.
- **La responsabilité professionnelle : aspects éthiques et déontologiques :** des dysfonctionnements et des violences institutionnelles incitent à reprendre la question de la déontologie et de la prévention des violences dans les institutions ou services.
- **La nouvelle classification internationale des handicaps.**
- **Repérage et accompagnement de la crise suicidaire dans le cadre du PRS Prévention du suicide :** Mercredi 14 Novembre 2001.

B - Fonction observatoire

➤ Création du site internet du CREA I (www.creaibourgogne.org)


Réalisation : Virginie MICHEA

Le site Internet du CREA I est ouvert depuis Septembre 2000. Il a permis de mettre à la disposition de tous, des documents et des informations produits par le CREA I, qui jusqu'ici étaient seulement disponibles dans des fascicules divers, notamment :

- Les analyses et les référentiels du CREA I
- Les équipements sociaux et médico-sociaux de la région, avec une liste complète des établissements et services
- Le programme d'activités du CREA I et les articles qui paraissent dans le bulletin d'informations
- Les offres d'emploi inter-régionales
- Les liaisons vers d'autres sites utiles (notamment l'Assemblée Nationale, ANAES....)
- L'espace forum de discussion qui se présente par thème : échanges d'informations entre les professionnels du secteur.

Une proposition a été faite aux associations, services et établissements de la région, pour leur apporter une aide à l'élaboration et à l'implantation de leur propre site Internet. Une présentation homogénéisée et collective sera établie par Virginie MICHEA, afin que les structures qui le souhaitent puissent utiliser cette trame dans leur service pour importer leurs propres informations.

➤ Les statistiques et les annuaires de Bourgogne



**Statistiques concernant
le SECTEUR SOCIAL et MEDICO-SOCIAL
en BOURGOGNE**

Sous la direction de François FAUCHEUX, Directeur du CREA I

Arne GUSART, Sacha FASSI, Terry PESQUA, Véronique GEORGIE, Laurence DESSOT,
Patrick BIVOT, Jean Claude JACQUINET, Marina LAMBARCER, Claudine SICHEZ

Préface de Pierre BODINEAU, Président du CREA I





avec la collaboration de la DRASS de Bourgogne (Culture Statistique), des DRASS,
de la CRAM et des services des Conseils Généraux


AVRIL 2000

La plupart de ces données sont également disponibles sur le site internet du CREA I.

Leur actualisation se fait en fonction des études et des besoins.

Les annuaires sont constamment mis à jour par Véronique GEORGIE.

 <p>Annuaire des Services, Etablissements et Associations pour Jeunes et Adultes Handicapés ou en Difficulté Sociale</p> <p>Juillet 2000</p> <p><i>Côte d'Or</i></p>	 <p>Annuaire des Services, Etablissements et Associations pour Jeunes et Adultes Handicapés ou en Difficulté Sociale</p> <p>Juillet 1999</p> <p><i>Nièvre</i></p>
 <p>Annuaire des Services, Etablissements et Associations pour Jeunes et Adultes Handicapés ou en Difficulté Sociale</p> <p>Juillet 2000</p> <p><i>Saône et Loire</i></p>	 <p>Annuaire des Services, Etablissements et Associations pour Jeunes et Adultes Handicapés ou en Difficulté Sociale</p> <p>Juillet 2000</p> <p><i>Yonne</i></p>



**Etablissements et Services
pour Jeunes et Adultes Handicapés
ou en Difficulté Sociale**

Bourgogne

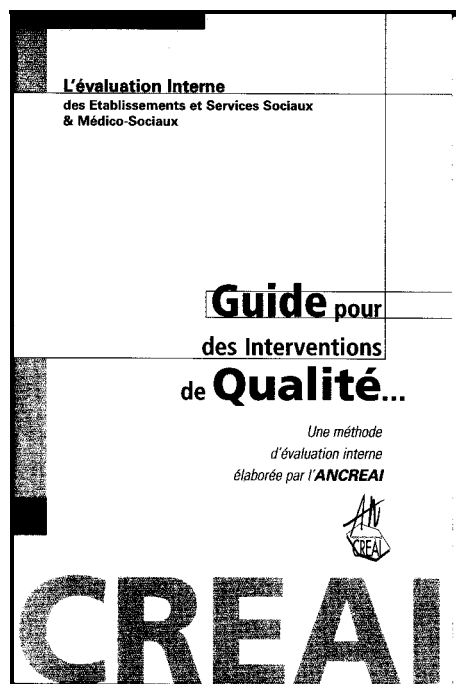
- > Côte d'Or
- > Nièvre
- > Saône et Loire
- > Yonne

Liste établie et mise à jour par Véronique GEORGIE

Ils sont disponibles sur le site internet du CREAI dans la rubrique « Social et médico-social de Bourgogne ». Les liens avec les associations ou établissements qui ont eux-mêmes un site sont réalisés, ce qui permet d'avoir plus de renseignements sur les structures concernées.

C - Le Guide pour des interventions de qualité Les formations à l'évaluation interne de la qualité des prestations

Réalisation : Anne DUSART, Martine LANDANGER, Jean-Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREAI



En 1998, l'ANCREAI s'est lancée dans l'élaboration d'un guide qualité destiné à servir de référentiel pour l'évaluation interne des interventions dans les établissements et services des secteurs sociaux et médico-sociaux. Sur la base d'une première proposition du CREAI Rhône Alpes, un séminaire technique, rassemblant pendant deux ans des conseillers techniques de la plupart des CREAI de France, a mis au point ce guide et la procédure de conduite de l'évaluation.

Ce travail a été supervisé par un groupe expert présidé par Elisabeth Zucman et rassemblant des personnalités du secteur. En parallèle, des expérimentations ont été conduites dans différentes régions, d'abord dans le secteur enfants handicapés, puis dans le secteur adultes handicapés, et enfin élargies au secteur des personnes en difficulté. Des groupes de travail (dont les commissions IME, SESSAD, troubles du comportement et polyhandicapés) ont alimenté cet outil.

Le guide a connu plusieurs versions successives, qui jusqu'à présent faisaient l'objet d'une diffusion restreinte aux groupes de travail concernés. Il est désormais public (disponible dans sa version 3, elle-même destinée à être améliorée et complétée périodiquement).

Parallèlement à sa diffusion, une formalisation des procédures de mise à disposition a été opérée (sous la forme de convention de formation).

L'ANCREAI met en place pour la rentrée prochaine des cycles de formation (formation initiale et continue) pour les intervenants des CREAI qui s'engagent dans la conduite d'évaluations sur la base du guide qualité.

Délibérément conçu au départ comme outil d'évaluation interne dans le cadre d'une démarche participative (évaluation menée par les professionnels guidés par un intervenant extérieur), le guide évoluera pour proposer une validation externe du diagnostic d'évaluation auquel il aboutit. Compte tenu du positionnement qui se dégage du projet de loi rénovant l'action sociale, ce deuxième niveau est à l'étude et fera prochainement l'objet de propositions.

De même, sont à l'étude des procédures d'accompagnement des équipes pour, une fois le diagnostic qualité réalisé, s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité et conduire des transformations des dispositifs et pratiques.

Journée d'étude

L'EVALUATION :
Le Guide pour des interventions de qualité
proposé par l'Association Nationale des CREAI

avec
Michel LAFORCADE
Auteur de « Penser la qualité dans les institutions sanitaires et sociales »


Jeudi 10 Mai 2001
de 9 h à 17 h

au Complexe La Croisière (Le Kargo)
21 Plombières les Dijon
restaurant au bord du Lac Kirj - Tel : 03.80.53.04.04

D - Audit et conseil

1 - Réalisation du document : Conseils et avis techniques du CREAI

Coordination : François FAUCHEUX

		MAI 2001
ANALYSES et POSITIONS du CREAI de Bourgogne concernant le secteur social et médico-social		
SOMMAIRE		
Avant-propos de Pierre BODINEAU, <i>Président du CREAI</i> p 1		
Présentation et méthode, <i>par François FAUCHEUX, Directeur du CREAI</i> p 3		
1ère partie	: Analyses et problèmes généraux	
	○ Le secteur social et médico-social :	p 5
	○ L'implantation des équipements et services	p 17
	○ Avis et conseils techniques du CREAI	p
2e partie	: Le secteur des enfants et adultes handicapés	
	○ Référentiel du CREAI concernant les établissements et services	p 23
	○ pour jeunes handicapés (Annexes XXIV)	
	○ Recommandations concernant la réforme des Annexes XXIV	p 28
	(extraits de l'étude réalisée par Anne DUSART - Juin 1998)	
	○ La question des personnes handicapées âgées	p 35
	○ La contribution des adultes handicapés	p 40
	○ aux coûts des structures d'hébergement	
	○ Méthodologie des schémas départementaux	p 44
	○ concernant les adultes handicapés	
	○ Les réponses aux problèmes des personnes	p 49
	○ présentant un syndrome autistique	
3e partie	: Le secteur des enfants et adultes en difficulté sociale (à rédiger)	

Durant l'année 2000-2001, le CREAI a rédigé un document qui précise les conditions dans lesquelles il donne des avis et conseils, et les procédures qu'il suit.

Ce document s'intègre dans le fascicule « Analyses et positions du CREAI de Bourgogne », et comme celui-ci est, il est disponible également sur le site internet du CREAI.

2 - Le conseil aux établissements et associations - Les avis

Coordination : Danielle SICHEZ, *Conseillère technique du CREAI*

Le CREAI est sollicité par les associations ou des administrations pour donner un point de vue technique sur les projets ou actions. Les principes énoncés dans le document évoqué plus haut sont appliqués.

3 - Le comité technique consultatif du CREAI

Le Comité technique consultatif se réunit trois fois par an et donne notamment son avis sur les référentiels du CREAI et sur les orientations de travail.

Actuellement le comité consultatif est composé de la manière suivante :

- <i>Directeur du CREAI</i> :	François FAUCHEUX	
- <i>Conseillers techniques</i> :	Anne DUSART Patrick GUYOT Jean Claude JACQUINET	Martine LANDANGER Richard PAVAU Danielle SICHEZ
- <i>Correspondants des commissions</i> :	Michèle BONDOUX Bernard GALY Dominique LARIBE Alex MARKT Hubert PIERRON	Jean Paul POUPON Alain VIEILLARD-BARON Patrick VILLOT Alain WAVRANT
- <i>Principaux consultants externes</i> :	Hélène BARDEL, <i>Pédiatre Acodège Dijon</i> Bernard DELABIE, <i>Directeur APEIS Sens (89)</i> Robert DEMOULIN, <i>Directeur CAT et Foyer Beaune</i> Jean-Luc JAVOUHEY, <i>Directeur CAT et Foyer Montbard</i> Romain LIBERMAN, <i>Directeur Service Médical Acodège Dijon</i> André MERLÉ, <i>Directeur CME (Polyhandicapés) et MAS Urzy (58)</i>	

E - Autres actions

1 - Participation du CREAL à l'activité d'autres organismes et associations

Le CREAL en tant qu'organisme régional est présent dans différents organismes et structures, notamment :

- Conseil Economique et Social : P. BODINEAU en est le Président.
- IRTESS (Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social) - Dijon : P. BODINEAU assure la présidence de l'IRTESS. F. FAUCHEUX est au Conseil d'Administration.
- SEDAP (Société d'Entraide et d'Action Psychologique) (l'association gère plusieurs structures pour personnes toxicomanes en Côte d'Or, et assure une fonction de formation pour la région) : P. BODINEAU est Vice-Président.
- CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétence de Côte d'Or) : le CREAL a été membre fondateur de cette structure. Il est au Conseil d'Administration.
- CRIJB (Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne) : le CREAL est au Conseil d'Administration.
- CRFDF (Centre Régional de Formation et de Documentation des Femmes de Bourgogne) : le CREAL est au Conseil d'Administration.
- Crédit Coopératif : le CREAL siège au Comité Régional de Bourgogne.

2 - Les Mardis du droit : informations juridique et réglementaire

en collaboration avec l'IRTESS - Responsable : Jean Luc DEBARD

Durant l'année 2000-2001, les « Mardis du Droit » ont été moins nombreux en fonction de la réorganisation de l'IRTESS.

3 - Commission des chefs de service et cadres de direction de Saône et Loire

Correspondant : Christian BOREY, Adjoint technique au CAT APAJH - Crissey (71)

Animation : Gérard BARRET

La commission des chefs de service et cadres de direction s'est réunie quatre fois de Septembre 2000 à Mai 2001. Il lui reste une séance de travail en Juin.

Les principaux thèmes de travail ont porté sur les incidences de la mise en place de l'ARTT, sur les fonctions de chef de service et sur l'examen préalable des dispositions de l'avenant 265 à la convention collective de 1966, telles qu'elles étaient envisagées dans les différents établissements et services. La connaissance de nouveaux cadres s'est poursuivie ; la mobilité de ces personnels restant importante.

Une dernière rencontre est prévue en Juin pour préparer une journée d'étude régionale, fin Novembre 2001, dont le thème serait « Evolution des fonctions de cadre intermédiaire et de leurs besoins en formation ». Toute précision sera donnée, dès fin Juin, sur la date et les contenus de cette journée.

4 - Bulletin d'informations du CREAL

Coordination des articles : François FAUCHEUX

Editorial : Pierre BODINEAU

Coordination de l'élaboration, programme d'activité et vie de la région : Christiane ROUSSILLON

Présentation et diffusion : Sophie LECURET

5 - Service des offres d'emploi

Suivi : Sophie LECURET

Le service des offres d'emploi fonctionne toujours de manière interrégionale. Il ne fait plus l'objet d'une publication écrite, à laquelle les personnes pouvaient s'abonner. La liste des offres d'emploi est disponible sur le site internet du CREAL de Bourgogne à la rubrique « Offres/Demandes d'emplois » qui renvoie au site www.creal-ra.org (auquel on peut accéder éventuellement directement).

VI - Organigramme du CREAI en 2000 - 2001

DIRECTEUR

. **François FAUCHEUX** (100 %) *Secteurs d'intervention* : Coordination générale du CREAI - Politiques sociales
Formation : DESS de Psychologie Clinique - Doctorat en Sciences de l'Education

CONSEILLERS TECHNIQUES

. **Danielle SICHEZ** (25 %) *Secteurs d'intervention* : Coordination des consultations et avis techniques – Secteur des jeunes en difficulté sociale - Actions de formation - Coordination concernant l'autisme et les traumatisés crâniens
Par ailleurs : Psychologue en CMPP et SIOE (Service d'Investigation et d'Orientation Educative)
Formation : DESS de Psychologie clinique

. **Anne DUSART** (80 %) *Secteurs d'intervention* : Recherches, études et interventions en établissements – Elaboration avec l'ANCREAI du guide des interventions de qualité - Animation de commissions : Troubles du comportement - Polyhandicapés - Arts, culture et handicap mental
Formation : DESS de Psychologie clinique - DEA de Sociologie

. **Patrick GUYOT** (25 %) *Secteurs d'intervention* : Animation des commissions des établissements pour adultes handicapés
Conseils concernant les aspects techniques des politiques sociales pour les adultes handicapés (dispositifs de prise en charge ; ressources ; règles d'aide sociale...) - Problématique de la vieillesse des personnes handicapées (dimensions administrative et juridique)
Par ailleurs : Formateur à l'IRTESS
Formation : Educateur technique spécialisé - Maîtrise d'Administration Economique et Sociale
DESS de management des politiques sociales

. **Jean-Claude JACQUINET** (50 %) *Secteurs d'intervention* : Secteur des jeunes en difficulté sociale - Scolarité – Formation professionnelle - Politique de la ville - Emplois jeunes - Lutte contre les exclusions
Par ailleurs : Formateur à l'IRTESS
Formation : Educateur Spécialisé - Maîtrise en Sciences de l'Education - DESS de Psychologie (Ingénierie de la formation)

. **Martine LANDANGER** (80 %) *Secteurs d'intervention* : Etudes et interventions en établissements
Animation de commissions : IME - SESSAD
Formation : DESS de psychologie clinique

. **Richard PAVAUX** (100 %) *Secteurs d'intervention* : Le développement de la formation professionnelle par alternance des jeunes handicapés
Formation : Ingénieur avec une spécialisation assurance qualité et certification ISO 9000

SECRETAIRE DE DIRECTION

. **Christiane ROUSSILLON** (100 %)

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SECRETARIAT

. **Virginie MICHEA** (100 %) : Assistante en analyse de données statistiques – Organisation informatique du CREAI – Réalisation de CD Rom – Mise en place du site internet

. **Véronique GEORGIE** (100 %) : Notamment : réalisation et mises à jour des annuaires des établissements et services

. **Sophie LECURET** (100 %) : Secrétariat général - Service des offres d'emploi - Présentation du Bulletin d'Informations

ASI (Agent Service Intérieur)

. **Sylvie BREUIL** (25 %)

. **Laurence GOSSOT** (100 %) : CIF du 14/9/1998 au 15/06/2001

VII - Budget 2000

Le compte administratif 2000 se solde par un excédent de 65 431,50 F.

L'ensemble des dépenses et des recettes est supérieur à ce qui avait été prévu, notamment par suite de l'intégration du budget correspondant à la mission réalisée pour l'AGEFIPH, prévue sur 3 ans (2000 à 2002), qui a démarré au début de l'année 2000 et n'a pas de ce fait été inscrite dans le budget prévisionnel.

L'équilibre du budget est atteint en 2000, dans de bonnes conditions ; mais la réduction du temps de travail d'une part, et l'application de l'avenant concernant les cadres d'autre part, vont exiger une analyse attentive de l'équilibre des recettes et dépenses pour 2001-2002.

Voici le budget 2000 résumé :

N° Cpte	Libellé du compte	Budget prévisionnel	Budget de l'année
60	Achats	105 600,00	109 825,66
61	Services extérieurs	117 550,00	105 311,17
62	Autres services extérieurs	390 790,00	422 078,06
63	Impôts et taxes	221 669,00	216 693,95
64	Charges de personnel	2 411 094,00	2 784 819,62
65	Autres charges de gestion	0,00	12 156,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	360,00
68	Dotation amortissements provisions	182 698,00	458 532,57
6	TOTAL DES CHARGES	3 429 401,00	4 109 777,05
70	Produits principaux	- 1 276 461,00	- 1 277 907,89
74	Subventions d'exploitation	- 1 870 440,00	- 2 578 392,76
75	Autres produits de gestion	- 282 500,00	- 302 981,01
76	Produits financiers	0,00	- 14 728,59
77	Produits exceptionnels	0,00	- 1 198,30
78	Reprises sur amortissements	0,00	0,00
7	TOTAL DES PRODUITS	- 3 429 401,00	- 4 175 208,55
	TOTAL GENERAL	0,00	Excédent 65 431,50

La synthèse des recettes est indiquée dans le tableau suivant :

	2000	%
	Francs	
- Subventions		
. Ministère des Affaires Sociales	470 440 F	11,6 %
. Ministère de la Justice	14 000 F	
TOTAL	484 440 F	
- Contributions des établissements de la région	1 254 498 F	30,0 %
- Journées d'étude, Interventions, Etudes et autres activités	2 436 270 F	58,4 %
TOTAL	4 175 208 F	100 %

